

Décision n° 2024-07 du 07 novembre 2024

Objet :

Attribution du marché « Etude de gouvernance préalable à la mutualisation intercommunale des services d'assainissement collectif à l'échelle de la CCPM et accompagnement au transfert de compétence - Lot 1 Etude de gouvernance "Assainissement" »

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020/07/11-9 du 11 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué ses pouvoirs au Président dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le cahier des charges diffusé pour la prestation « Étude de gouvernance préalable à la mutualisation intercommunale des services d'assainissement collectif à l'échelle de la communauté de communes du Pays de Mauriac & Accompagnement au transfert de compétence », séparant le marché en deux lots, lot 1 : Étude de gouvernance « Assainissement » et lot 2 : Cartographie des réseaux et des infrastructures.

Considérant le dossier de réponse fournit par l'entreprise « KPMG ADVISORY SAS »,

Considérant que la totalité de la prestation sur 36 mois pour le lot 1, Etude de gouvernance « Assainissement », s'élève à 98 930,00 € HT (Quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent trente euros hors taxes), soit 118 716,00 € TTC (Cent dix-huit mille sept cent seize euros toutes taxes comprises).

DECIDE :

Article 1 : D'attribuer la réalisation de la prestation du lot 1 Etude de gouvernance « Assainissement » à l'entreprise :

- KPMG ADVISORY SAS, Tour Eqho – 2 avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense

Article 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires lors de la prochaine réunion de l'assemblée communautaire.

Mauriac, le 07 novembre 2024

Le Président,



Jean-Pierre SOULIER

Transmis en sous-préfecture le :

Publiée le :